

Ressources. Géographie, classe de première, *Thème 1 La recomposition du territoire urbain en France : métropolisation et périurbanisation.*

Une politique énergétique nationale qui répond à des enjeux globaux, à l'échelle nationale.

### **1 - AXE 8 du plan climat. DÉCARBONER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE ET ASSURER UNE TRANSITION MAÎTRISÉE**

Les centrales à charbon ont longtemps été essentielles à la production électrique française et à l'équilibre du réseau, mais elles émettent de grandes quantités de CO<sub>2</sub> et contribuent à la pollution atmosphérique.

L'ambition française d'un renforcement du prix du carbone condamne à moyen terme ces centrales, qui seront remplacées par des moyens de production moins polluants et plus compétitifs, ce qui ouvre la voie d'un monde sans charbon. Nous accompagnerons, dans le cadre de contrats, l'arrêt des dernières centrales électriques au charbon d'ici 2022 ou leur évolution vers des solutions moins carbonées, tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement électrique. Dans les outre-mer, la part de charbon utilisée pour la production d'électricité sera progressivement réduite, au bénéfice des énergies renouvelables.

Source : Ministère de la transition écologique et solidaire, <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2017.07.06%20-%20Plan%20Climat.pdf>

### **2- Loi énergie climat - Réduire notre dépendance aux énergies fossiles**

Pour parvenir à atteindre des objectifs plus ambitieux, le projet de loi accélère la sortie progressive des énergies fossiles : le texte fixe en effet l'objectif de réduire notre consommation d'énergies fossiles de 40% d'ici 2030 (article 1), en lieu et place des 30% aujourd'hui en vigueur. Il engage également la France à se doter d'objectifs sur la réduction de son empreinte carbone qui reflètent l'impact de l'ensemble des consommations des Français, y compris celles issues de l'importation (article 1). Le projet de loi confirme également l'engagement de mettre fin à la production d'électricité à partir du charbon, via la mise en place d'un plafonnement de la durée de fonctionnement des centrales à charbon à compter du 1er janvier 2022, à un niveau tel qu'il conduira à l'arrêt de leur exploitation (article 3). Le Gouvernement est par ailleurs déterminé à aider spécifiquement les salariés des électriciens et leurs sous-traitants : l'article 3 du projet de loi permet la mise en place un dispositif d'accompagnement dédié, en plus des projets de territoire auxquels le ministère de la Transition écologique et solidaire travaille déjà.

Source : Ministère de la transition écologique et solidaire, [https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2019.09.11\\_eb\\_dp\\_loienergieclimat.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2019.09.11_eb_dp_loienergieclimat.pdf)

### **3- Loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat**

Le texte fixe le cadre, les ambitions et la cible de la politique climatique nationale. Il porte sur quatre axes principaux.

#### **La sortie progressive des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables**

Parmi les objectifs et les mesures de la loi figurent :

- la réduction de 40% de la consommation d'énergies fossiles - par rapport à 2012 - d'ici 2030 (contre 30% précédemment) ;
- l'arrêt de la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2022 (arrêt des quatre dernières centrales à charbon, accompagnement des salariés des électriciens et de leurs sous-traitants).

Source : Site vie publique. Viepublique.fr est un site public qui a pour mission d'informer le public sur l'actualité politique, économique, sociale, nationale et européenne. Il a aussi pour but de faciliter l'accès des citoyens aux ressources et données utiles pour appréhender les grands sujets qui animent le débat public français. <https://www.vie-publique.fr/loi/23814-loi-energie-et-climat-du-8-novembre-2019>

### **A l'échelle métropolitaine, un projet d'autoroute de la chaleur**

#### **4- Fiche d'identité du projet d'autoroute de la chaleur**

Fiche consultable sur le site de la Métropole Européenne de Lille :

<https://www.lillemetropole.fr/votre-metropole/grands-projets/grands-projets-dequipements/lautoroute-de-la-chaleur>

#### **5- Le point de vue du président de la MEL**

<https://www.youtube.com/watch?v=6Ju8yWT4hJw>

Interview vidéo du président de la MEL. Durée : 1'38

Source : GrandLilleTV.

#### **6- Le Maire de Mouvaux opposé à cet aménagement.**

Source : 20 minutes.

<https://www.20minutes.fr/lille/2517695-20190514-energie-autoroute-chaleur-refroidit-quelques-uns-metropole-lilloise>

## À l'échelle d'une commune périurbaine : Halluin.

### 7- Pourquoi Halluin ne pourrait-il pas bénéficier de l'autoroute de la chaleur ?

#### Métropole lilloise. Pourquoi Halluin ne pourrait-il pas bénéficier de l'autoroute de la chaleur ?

*Une enquête publique est en cours concernant une autoroute de la chaleur du CVE d'Halluin, vers Lille, en passant par Roubaix. Mais pourquoi les bâtiments halluinois ne pourraient-ils pas en bénéficier ? C'est ce que demandent des Halluinois.*

Le projet est hors-norme : créer une autoroute de la chaleur entre Halluin et Lille en **recupérant la chaleur produite par le traitement des déchets du Centre de valorisation énergétique (CVE)** pour un montant des travaux évalués à **62 millions d'euros**. Dix-neuf kilomètres de canalisation pour desservir les réseaux de chaleur déjà existants à Lille et Roubaix. Mais aussi pour en faire profiter les communes traversées par ce futur réseau. Sauf Halluin.

Ce qui fait réagir certains habitants qui demandent à tous les Halluinois de participer à l'enquête publique et de s'exprimer pour que les bâtiments halluinois et alentours puissent **bénéficier de ce réseau de chaleur**.

« Je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas en faire profiter Halluin ! Ce serait un non-sens total »

« *Pourquoi dépenser tant d'argent pour transporter cette énergie thermique hors de nos murs alors que nous avons sur Halluin et à proximité, des bâtiments publics qui seraient enchantés de pouvoir en profiter, à moindre coût ?* », peut-on ainsi lire sur un message partagé et relayé sur Facebook.

Ghislain Berland regrette, pour sa part, que l'on n'ait pas pensé, a minima, au futur collègue Schuman, dont les travaux doivent démarrer sous peu et à peine distant d'un kilomètre au maximum du CVE (et en ligne droite). « *Je l'avais écrit lors de l'enquête publique concernant la construction du collège, rappelle-t-il. On veut un collège HQE, soyons exemplaires jusqu'au bout. Je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas en faire profiter Halluin ! Ce serait un non-sens total.* »



*Tracé de l'autoroute de la chaleur*

### Une « injustice »

Et d'estimer qu'il y aurait une véritable « *injustice* », à subir les désagréments et pollutions du CVE (et anciennement de l'incinérateur), sans bénéficier de la chaleur qui en découle. « *En avoir le bénéfice, serait une juste reconnaissance des nuisances infligées* », estime Ghislain Berland. Et pourquoi ne pas construire un réseau de chaleur pour la vallée de la Lys ?

Source : *La Voix du Nord*, <https://www.lavoixdunord.fr/311036/article/2018-02-04/pourquoi-halluin-ne-pourrait-il-pas-beneficier-del-autoroute-de-la-chaleur>